



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière-trésorière et responsable de la comptabilité, que lors d'une séance ordinaire tenue le 21 juillet 2025 le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2020-117-1** modifiant le règlement 2020-117 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 22^e jour de juillet 2025

Caroline Paquin
Greffière- trésorière adjointe et responsable de la comptabilité

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 22^e jour du mois de juillet deux mille vingt-cinq

Caroline Paquin
Greffière-trésorière adjointe et responsable de la comptabilité